

Septembre 2016



Informations concernant la corruption en République démocratique du Congo

Avertissement

Ce document a été élaboré conjointement par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra et le Centre de documentation et de recherches du Cgra (CEDOCA) en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou du Cgra ou des autorités françaises ou belges.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées et les références bibliographiques complètes figurent dans la bibliographie. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle et accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

Résumé

La corruption n'est pas un phénomène nouveau en République démocratique du Congo.

L'ampleur du phénomène est décrite dans la présente note dans un premier temps au niveau sociologique et anthropologique, évoquant la diversité des termes désignant des faits de corruption. Puis, dans un second temps, cette ampleur est envisagée au niveau macro-économique par des organismes tels que *Transparency International*, *Heritage Foundation*, la Banque Mondiale et la Fondation Bertelsmann, chiffres à l'appui.

La diversité de la corruption renvoie d'une part à la petite corruption qui touche le citoyen lambda dans son quotidien, et d'autre part, à la grande corruption qui est celle qui s'insinue au sein même des structures étatiques, et ce, au plus haut niveau.

En dépit des nombreux instruments de lutte contre la corruption dont s'est doté le pays, qu'ils relèvent d'un arsenal juridique ou d'une collection d'institutions, les sources publiques continuent d'épingler leur manque d'effectivité en raison notamment du peu de moyens financiers et humains dont ces institutions disposent.

Table des matières

Résumé.....	1
Introduction.....	3
1. Rappel historique.....	4
2. Ampleur et diversité.....	5
2.1. Ampleur	5
2.2. Diversité	6
2.2.1. La petite corruption	7
2.2.2. La grande corruption	8
3. Instruments de lutte contre la corruption.....	9
3.1. Moyens de lutte contre la corruption.....	10
3.2. Organes de lutte contre la corruption.....	12
3.2.1. La justice	12
3.2.2. La Commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption (CELP)	13
3.2.3. L'Observatoire du code d'éthique professionnel (OCEP)	13
3.2.4. La Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF)	14
3.2.5. La Cour des comptes	14
3.2.6. L'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE).....	14
Bibliographie.....	15

Introduction

La présente recherche a pour objectif d'examiner le phénomène de la corruption en République démocratique du Congo (RDC), couvrant la période allant de l'ère Mobutu jusqu'à nos jours, en se concentrant davantage sur les années 2015 à 2016.

L'analyse s'ouvre sur un rappel historique du phénomène de la corruption en République démocratique du Congo. L'ampleur et la diversité de ses formes sont abordées dans le chapitre suivant. Le troisième chapitre explore les moyens de lutte contre la corruption.

La recherche documentaire a été effectuée à partir de mai 2016 et a été clôturée en septembre 2016.

1. Rappel historique

Selon l'étude consacrée à la corruption et rédigée en 2013 par Oasis Kodila Tedika, chercheur à l'université de Kinshasa, la corruption existait déjà en RDC sous la colonisation belge et a durablement affecté la période postcoloniale, atteignant un statut de « *règle absolue* » sous sa forme étatique lors de la deuxième République sous le président Mobutu¹. Ce dernier a en effet transformé « *le patrimoine national en propriété personnelle* » d'après la monographie² de Muzong Kodi, chercheur associé au *Chatham House*, Institut royal des affaires internationales³. Pierre Jacquemot, maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et chercheur associé à l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), précise, dans son article de 2010 sur la bonne gouvernance, que cette « *ancienne corruption* », cette « *prédatocratie* », née sous l'ère Mobutu (1965-1997) avec les opportunités offertes par l'indépendance et l'essor des politiques interventionnistes des années 1970-1980, repose sur : « *un pouvoir sans contrepoids ni comptes à rendre, une confusion entre biens publics et biens privés, une pression sociale valorisant l'ostentation des élites et la redistribution* »⁴.

Le pillage des biens publics et privés s'est poursuivi sous Laurent Désiré Kabila d'après l'étude susmentionnée d'Oasis Kodila Tedika. Cette étude précise que les forces d'occupation (rwandaises, ougandaises et burundaises) ainsi que l'entourage du nouveau président ont confisqué tous les biens qu'ils convoitaient, instaurant des « *stratégies prédatrices violentes* »⁵.

Le phénomène de corruption étatique ayant survécu à feu le président Laurent Désiré Kabila, notamment durant la période de transition entre 2003 et 2006, a été défini dans l'article de Pierre Jacquemot comme « *la nouvelle corruption* », développée à travers les politiques de libéralisation et de démocratisation des années 1990-2000⁶. L'article évoque, à titre d'exemple, qu'une enquête de terrain sur la corruption en République démocratique du Congo de l'Observatoire du Code d'Ethique Professionnelle (OCEP), organisme étatique⁷, menée au cours de l'année 2006, a révélé que sur les 30 institutions publiques concernées par l'enquête, les plus corrompues étaient la Présidence et les quatre Vice-présidences suivies par le secteur judiciaire et les services des douanes. L'article épingle également le détournement d'un milliard trois cents millions de dollars, soit plus de la moitié du budget annuel de l'État de l'époque, principalement pour servir à l'achat de voix lors des élections en 2006⁸.

La décentralisation devait constituer, d'après l'article de Pierre Jacquemot, l'étape suivante dans l'accaparement des biens et fonds publics⁹. Les provinces congolaises sont passées de 11 à 26 en 2015. D'après l'Agence France Presse (AFP), le président Joseph Kabila a déposé le 23 juin 2015 une plainte pour corruption, au parquet de la République, visant notamment quatre gouverneurs de province et un ancien conseiller présidentiel¹⁰. Luzolo Bambi, son conseiller spécial en matière de bonne gouvernance, lutte contre la corruption, blanchiment des capitaux et financement du terrorisme, avait indiqué que la

¹ Kodila Tedika Oasis, « Anatomie de la corruption en République démocratique du Congo », *Université de Kinshasa, Institute of African Economics*, 04/01/2013.

² KODI Muzong, « Corruption et gouvernance en République démocratique du Congo durant la Transition (2003-2006) », *Institut d'études de sécurité*, Monographie n°153, 2008.

³ Institut d'études politiques indépendant basé à Londres.

⁴ Jacquemot Pierre, « La résistance à la « bonne gouvernance » dans un État africain. Réflexions autour du cas congolais (RDC) », *Revue Tiers Monde* 2010/4 (n°204), p. 129-146.

⁵ Kodila Tedika Oasis, art.cit.

⁶ Jacquemot Pierre, art.cit.

⁷ L'OCEP est un organe créé par un décret-loi présidentiel en 2002 afin de promouvoir et de surveiller la mise en œuvre du Code de conduite de l'agent public de l'Etat.

⁸ Jacquemot Pierre, art.cit.

⁹ Jacquemot Pierre, art. cit.

¹⁰ Le Vif, « RDC: Kabila porte plainte pour corruption contre quatre gouverneurs, dont Katumbi », 25/06/15

plainte concernait les détournements des deniers publics et la corruption dans presque tous les secteurs de la vie nationale¹¹.

2. Ampleur et diversité

Pierre Jacquemot rapporte dans son article de 2010 les mots du Comité épiscopal congolais qui traduisent l'ampleur et la diversité de la corruption dans ce pays : « *tout peut s'acheter au Congo : une décision judiciaire, un titre universitaire, un diplôme scolaire, une carte d'identité, un permis de conduire, un passeport, une nomination politique, une promotion administrative, un titre foncier, un certificat de naissance, une attestation de bonne vie et mœurs...* »¹².

2.1. Ampleur

Le vocabulaire existant en République démocratique du Congo pour qualifier les pratiques corruptives est d'une grande diversité¹³. Cela constitue en soi une information importante sur l'ampleur du phénomène et son ancrage dans la société congolaise. En effet, l'article sur la sémiologie de la corruption écrit par les anthropologues G. Blundo et J-P. Olivier de Sardan, explique de quelle façon l'utilisation de plusieurs champs sémantiques (du quémandage, du secret, de l'extorsion, de la transaction, de la manducation) permet de justifier et de légitimer cette corruption quotidienne¹⁴. L'étude d'Oasis Kodila Tedika évoque des pratiques corruptives en République démocratique du Congo « *normalisées et banalisées* »¹⁵.

L'organisation *Transparency International* classe les pays en fonction d'un indice appelé Indice de perception de la corruption (IPC)¹⁶. La première place du classement revient au pays perçu par sa population comme le moins corrompu. Plus la position du pays dans ce classement est basse, plus il est considéré comme corrompu. En 2015, la République démocratique du Congo se trouve en 147^{ème} position sur 168 pays répertoriés. Par ailleurs, sur une échelle de zéro (taux de corruption extrême) à 100 (taux de corruption très faible), la République démocratique du Congo se trouve au niveau 22 (taux de corruption très fort)¹⁷. Le score moyen en Afrique subsaharienne étant de 33.

L'*Heritage Foundation* mesure « *l'indice de liberté économique* » dans les différents pays du monde. Cet indice est composé des variables suivantes : liberté d'entreprise, liberté des échanges, poids des taxes et impôts, dépense du gouvernement, stabilité monétaire, liberté d'investissement, dérégulation financière, protection de la propriété privée, lutte contre la corruption et libéralisation du travail. Selon son classement 2016 portant sur

¹¹ Le Vif, « RDC: Kabila porte plainte pour corruption contre quatre gouverneurs, dont Katumbi », 25/06/2015

¹² Jacquemot Pierre, « La résistance à la « bonne gouvernance » dans un État africain. Réflexions autour du cas congolais (RDC) », Revue Tiers Monde 2010/4 (n°204), p. 129-146.

¹³ « A titre indicatif, on peut reprendre : coopération, coop (contraction de coopération), madesu ya bana (littéralement les haricots pour les enfants), kolomba (littéralement offrir), solola bien (littéralement parles bien), mbongo ya rame (littéralement l'argent pour les rames), mbongo ya vin (littéralement l'argent pour le vin), mbongo ya makolo (littéralement l'argent pour le pied), commission, enveloppe, motivation, transports, frais de suivi, unités, bière, mike mike (littéralement petit petit), perdiem, invisible, nsisani, café, invisibles, thé, aidez-nous à vous aider, kambeketi, kanyaka (littéralement argent), dikoho, avocat, pakola mafuta (littéralement huiler), sukola mbebo (littéralement laves les lèvres), toso liate (littéralement on ne mange pas), ozo sanza te (littéralement tu ne vomis pas), etc. », KODILA TEDIKAOasis, art.cit.

¹⁴ Blundo Giorgio, OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Sémiologie populaire de la corruption », *Politique africaine*, 2001/3 (N° 83), p. 98-114.

¹⁵ Kodila Tedika Oasis, art.cit.

¹⁶ L'IPC de *Transparency International* classe les pays en fonction du degré de corruption perçue dans les administrations publiques et la classe politique.

¹⁷ Transparency International, *Corruption by Country / Territory, DRC*, 2015.

l'année 2015, la République démocratique du Congo est en 163^{ème} position sur 178 pays¹⁸.

La corruption semble plus élevée en République démocratique du Congo que dans le reste de l'Afrique subsaharienne. Ainsi, le quotient de corruption (Graft Index) de la Banque Mondiale pour la République démocratique du Congo (en 2013) a été calculé en fonction du nombre de fois où il a été demandé à des entreprises de payer un pot-de-vin lorsqu'elles se sont adressées à six services publics congolais différents. Il est de 44% pour la République démocratique du Congo alors qu'il est de 20,4% pour l'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, le pourcentage d'entreprises auxquelles il a été demandé de verser des pots-de-vin lors de rencontres avec des inspecteurs des impôts, ou pour décrocher un marché public ou encore pour l'obtention d'un permis de construire varie entre 47,1% et 57,8% pour la République démocratique du Congo alors qu'il oscille entre 17,4% et 31,1% pour l'Afrique subsaharienne¹⁹.

Le rapport 2016 de la Fondation Bertelsmann²⁰ concernant la République démocratique du Congo dresse un bilan plutôt négatif de la situation. Ainsi, *« malgré la proclamation 2009 d'une campagne de lutte contre la corruption appelée « Tolérance zéro » et l'existence de lois anti-corruption, la corruption rampante dans tous les secteurs ; politiques, économiques et sociaux, demeure l'un des principaux problèmes de la République démocratique du Congo. Il y a une ingérence politique constante en matière économique et financière, ainsi qu'une absence quasi totale de transparence dans les décisions gouvernementales et la reddition des comptes, y compris pour les marchés publics. Audit et suivi des dépenses sont l'exception. Des cas clairs de grande corruption et de transactions douteuses ont été rapportés par l'Organisation des Nations Unies et des groupes de la société civile, mais n'ont eu aucune conséquence pour ceux qui y sont impliqués. L'impunité absolue pour les titulaires de charge publique l'emporte. Les médias et les organisations de la société civile sont devenus de plus en plus prudents dans le signalement des cas de corruption par crainte de sanction. Cependant, il serait erroné de blâmer uniquement le gouvernement. Les entreprises opérant en RDC - la plupart du temps dans le secteur lucratif de l'exploitation minière - compromettent trop souvent leurs valeurs morales et éthiques officiellement défendues et ont peu d'intérêt à la transparence concernant les appels d'offres, les ventes d'actifs et, surtout, à la mise en œuvre de la protection écologique, [...] au respect des droits fondamentaux des travailleurs et des villageois au sein des grands projets miniers. Pour de nombreuses grandes entreprises, les coûts élevés de corruption demeurent plus faibles que les coûts d'une pratique véritablement intégrée et éthique des affaires »*²¹.

2.2. Diversité

En République démocratique du Congo, la corruption présente des formes multiples, on parle notamment de petite et de grande corruption. Elle touche de nombreux secteurs, qu'ils soient publics ou privés. Ainsi selon le panorama que dresse Marie Chêne, coordinatrice de programme à *Transparency International*, *« en République démocratique du Congo sévissent à la fois la corruption à petite échelle et la grande corruption, impliquant un large éventail d'agents publics, allant des fonctionnaires subalternes aux membres les plus hauts placés du gouvernement »*. Le panorama énumère une accumulation de facteurs favorisant la corruption réunis dans ce pays à savoir,

¹⁸ Heritage Foundation, *2016 Index of economic freedom, Country ranking*, 2016.

¹⁹ Banque Mondiale, Congo, Dem. Rep. Country Profile 2013, Enterprise surveys, octobre 2015.

²⁰ La Fondation Bertelsmann est une organisation à but non lucratif, bénéficiant de financements privés. Elle produit des rapports se basant sur « l'indice de transformation » qui analyse et mesure les réussites et les échecs sur le chemin vers une démocratie fondée sur la primauté du droit et une économie de marché socialement responsable dans 129 pays en développement et en transition.

²¹ Bertelsmann Stiftung, *BTI 2016, Congo, DR Country Report*, 2016. [Traduction DIDR].

« *l'inefficacité des structures gouvernementales, la faiblesse des capacités administratives ainsi que les bas salaires, associés à l'absence de surveillance* »²².

2.2.1. La petite corruption

La petite corruption correspond à celle vécue quotidiennement par les Congolais. D'après un rapport de la Coordination nationale REDD publié en 2012, ces petites transactions monétaires peuvent se manifester par la surfacturation des services rendus au public, ou encore la consécration des procédures illégales dans le but d'obtenir un service supposé être gratuit²³. Elle permet de faire face aux dysfonctionnements étatiques ainsi qu'à la rareté des ressources qui caractérisent la vie des citoyens en République démocratique du Congo. Cette situation est résumée par l'expression congolaise « *Article 15* », qui consacre l'art de la débrouillardise.

D'après le panorama dressé par M. Chêne en 2010, cette forme de corruption généralisée et banale trouve son origine dans différents facteurs tels que l'inefficacité des structures gouvernementales, la faiblesse des capacités administratives, et les bas salaires, associés à l'absence de surveillance et de sanctions²⁴. L'étude d'Oasis Kodila Tedika, explique qu'« *il est fort compréhensible que des agents de l'État de rang peu élevé justifient leurs actes de corruption par la mauvaise conduite de leurs supérieurs hiérarchiques impliqués dans la grande corruption* »²⁵. P. Jacquemot ajoute dans son article de 2010 que la corruption est ainsi intégrée aux habitudes sociales où règne l'anomie et où les seules règles qui prévalent sont celles de la « *débrouille et du clientélisme* »²⁶.

Tous les secteurs d'activités sont touchés par la petite corruption, notamment l'enseignement, la police, la justice, et la santé.

« *35 à 55% des magistrats enquêtés sont corrompus, et 93 à 100% des policiers* », c'est ce que révèle l'enquête sur l'impact de la pauvreté sur la corruption chez les magistrats, policiers de roulage et chauffeurs de taxi à Kinshasa, menée par J. Kiadiamuyika Nakamwambila et C. Kazadi Kabanga en 2007²⁷.

En ce qui concerne le service des douanes, l'article de P. Jacquemot rapporte que « *le prix d'un produit importé arrivé à Kinshasa est multiplié par 3.2, du débarquement à la livraison, on compte 50 taxes parafiscales.* » en raison des « *tracasseries* », expression en usage chez les importateurs.²⁸

Dans l'un de ses articles parus sur son blog, le professeur Lohata Thambwe écrivait en 2010 que la corruption est en RDC un phénomène social « *total* », qu'aucun secteur de la vie n'est épargné par la corruption. Il illustre ses propos notamment dans les secteurs suivants : politique et administratif (agents fictifs, prix variables pour la délivrance de documents), sécuritaire (tracasseries, arrangements et achats de liberté lors des contrôles de routine, ...), judiciaire (durée des procès, condamnation arbitraire, arrangements entre plaignant et magistrats), sanitaire (vente de médicaments parallèles, détournement des malades des hôpitaux publics dans les hôpitaux privés, ...), éducatif (clientélisme autour des cotations, ...).

²² Chêne Marie, « Panorama de la corruption et de la lutte anti-corruption en République démocratique du Congo (RDC) », *Transparency International*, 08/10/2010.

²³ Coordination nationale REDD de la République démocratique du Congo, *Rapport de l'atelier sur l'évaluation des risques de corruption dans le processus REDD+ en République démocratique du Congo*, 27-28/12/2012.

²⁴ Chêne Marie, 08/10/2010, art.cit.

²⁵ Kodila Tedika Oasis, art.cit.

²⁶ Jacquemot Pierre, art.cit.

²⁷ Nakamwambila Kiadiamuyika J. et Kabanga Kazadi C., "Impact de la pauvreté sur la corruption chez les magistrats, les policiers de roulage et les taximen à Kinshasa", *ODHS Rapport de recherche N°7*, 2007. Enquête reprise dans l'article de Kodila Tedika Oasis, art.cit

²⁸ Jacquemot Pierre, art.cit.

A propos du secteur de l'information l'auteur explique: « *D'abord, la presse écrite congolaise se distingue par la commercialisation des titres, généralement gonflés, alors que les contenus restent creux. Il s'agit là d'une infraction de dol, forme commerciale de la corruption. Ensuite, l'audio-visuel tant public que privé (à l'exception de la Radio Elikya) ne diffuse une information que si le journaliste a été « motivé ». Et cela, au-delà des critères légalement établis. Les arrangements, particulièrement dans les médias publics prennent le dessus sur les tarifs officiels. Toute information devient une marchandise, peu importe son caractère éducatif²⁹. »*

Plusieurs documents présentés par les demandeurs d'asile devant les instances d'asile française et belge présentent ainsi une valeur probante limitée du fait de ladite « petite corruption » prévalant en RDC :

- une attestation, un témoignage, un rapport dont il existe parfois plusieurs versions, émanant d'une organisation non gouvernementale ;
- une attestation ou une carte de membre émanant d'un parti politique ;
- un certificat médical émanant d'un organisme de santé ;
- un certificat de baptême émanant d'une instance religieuse ;
- un document d'identité (par exemple un certificat de naissance, une carte d'électeur) émanant d'une instance officielle ;
- une attestation (par exemple un ordre de mission, un contrat de travail) émanant d'un organisme privé ;
- un article de presse (qui peut être intégralement placé dans une édition parallèle, ou dont le contenu a pu être partiellement modifié) émanant d'un organe de presse ;
- un document judiciaire (par exemple un mandat d'amener, un mandat de comparution, un jugement,...) émanant d'une instance judiciaire ;
- ...

2.2.2. La grande corruption

D'après l'étude d'Oasis Kodila Tedika, la grande corruption est généralement institutionnalisée et exercée aux plus hauts échelons de l'Etat, aux niveaux administratif et politique. Ainsi, l'article de Pierre Jacquemot précise que les hauts fonctionnaires se servent dans les caisses de l'Etat ou exploitent les ressources naturelles pour leurs propres comptes.

Au niveau politique, ils accaparent le pouvoir étatique et financent leurs partis politiques avec les deniers publics³⁰. Cette corruption porte, d'après l'article de Pierre Jacquemot, sur des montants de grande envergure et s'exerce entre un nombre restreint d'individus. L'article expose en outre que les domaines principalement touchés sont les travaux publics, l'immobilier, l'exploitation des ressources minières et forestières³¹. Par ailleurs, Marie Chêne constate dans son panorama de 2010 que l'attribution des postes clés dans l'administration ne semble pas fondée sur le mérite mais sur les accointances avec les membres des autorités étatiques³². Le professeur Lohata Thambwe écrivait également en 2010 sur son blog que « *la grande corruption profite du laxisme et de la faiblesse de la justice, elle-même faisant partie intégrante de l'Etat et donc, gérée néo-patrimonialement comme d'autres secteurs* »³³.

Des articles de presse rapportent que le conseiller spécial du chef de l'Etat en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le

²⁹ Blog de Paul-René LOHATA Thambwe, « La problématique de la corruption en RDC, approche politologique », 07/12/2010.

³⁰ Kodila Tedika Oasis, art.cit.

³¹ Jacquemot Pierre, art.cit.

³² Chêne Marie, 08/10/2010, art.cit.

³³ Blog de Paul-René LOHATA Thambwe art.cit.

financement du terrorisme, Luzolo Bambi³⁴ et le sénateur Jacques N'Djoli ont dénoncé en 2015 la perte de plus de 15 milliards de dollars chaque année à cause de la corruption en République démocratique du Congo³⁵. Elle a des conséquences néfastes sur l'économie et le développement du pays en général. Ainsi, 55% en moyenne des recettes du Trésor échappent à l'Etat congolais, ce qui empêche les investissements dans les infrastructures et les services publics³⁶.

Selon la Ligue congolaise de lutte contre la corruption (LICOCO), une ONG congolaise basée à Kinshasa et travaillant à la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption en République démocratique du Congo, pour ce qui concerne l'exécution du budget 2014, le gouvernement a violé la loi des finances. Ainsi, des fonds ont été alloués à des institutions qui n'en avaient pas le droit, et des fonds ont financé des projets qui n'étaient pas budgétisés. A titre d'exemple, le Premier ministre se déplace avec un cortège de dix voitures d'une valeur d'un million de dollars alors même que le budget total de l'Etat est de 5 milliards de dollars. Cependant, le Parlement a jugé recevable le rapport de la reddition des comptes 2014 sans condition car selon cette ONG, « *les parlementaires n'ont fait qu'appliquer la règle simple de "je mange, tu manges et nous mangeons"* »³⁷.

En ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles, la LICOCO relève que, dans le rapport de l'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE³⁸) publié en 2013 et le projet de rapport ITIE 2014, alors même que les entreprises extractives et les autorités se sont engagées à financer des projets sociaux, les fonds sont détournés dans des projets avec des libellés flous, des projets pour soutenir des structures étatiques ou pour soutenir des représentants desdites structures³⁹. Les ONG qui dénoncent les arrangements entre les autorités et les compagnies d'exploitation des ressources précitées, notamment forestières, ne sont pas les bienvenues en République démocratique du Congo. A ce titre, deux chercheurs de l'organisation *Global Witness*, Jules Caron et Reiner Tegtmeyer, ont été expulsés du pays en juillet 2016 alors qu'ils menaient une enquête pour savoir si les populations locales bénéficiaient des avantages promis par les compagnies forestières⁴⁰. L'organisation *Global Witness* s'était déjà illustrée en dénonçant en 2015 des pratiques de corruption de la compagnie pétrolière Soco. Celle-ci est accusée d'avoir versé de l'argent à un militaire congolais afin d'intimider les opposants au projet de forage dans le parc naturel des Virungas⁴¹.

3. Instruments de lutte contre la corruption

De nombreux instruments, juridiques et institutionnels, pour lutter contre la corruption ont été mis en place mais d'après le blog de Mays Mouissi, ils n'ont pas permis à la République démocratique du Congo de s'extraire du groupe des pays les plus corrompus de la planète⁴².

³⁴ *Radio Okapi*, « La RDC enregistre chaque année une fraude fiscale de 15 milliards USD », 04/05/2015

³⁵ Kandolo M., « Sénat : des chiffres vertigineux sur la corruption », *Forum des As*, 15/10/2015.

³⁶ Kodila Tedika Oasis, *Corruption en République démocratique du Congo, nature et conséquences*, Editions universitaires européennes, Sarrebruck, 2012, 77p.

³⁷ Ligue congolaise de lutte contre la corruption (LICOCO), *Analyse de l'exécution du budget 2014 : des dépenses politiques au détriment des dépenses sociales et économiques*, novembre 2015.

³⁸ Cf. infra.

³⁹ Ligue congolaise de lutte contre la corruption (LICOCO), *Il est temps que le groupe multipartite de l'ITIE audite les paiements sociaux des entreprises minières et pétrolières en République démocratique du Congo*, décembre 2015.

⁴⁰ *Global Witness*, « Employés de Global Witness expulsés de la RDC sous de fausses allégations », 14/07/2016.

⁴¹ Myre Sabrina, « Parc des Virunga : Soco International soupçonnée de corruption en République démocratique du Congo », *Jeune Afrique*, 10/06/2015.

⁴² Blog de Mays Mouissi, « RDC : Les faiblesses du dispositif de lutte contre la corruption », 14/12/2015.

3.1. Moyens de lutte contre la corruption

La plupart des informations ci-après mentionnées font état des constatations de Marie Chêne dans un article daté d'août 2015, dressant un état des lieux de la corruption et des mesures de lutte contre celle-ci en République démocratique du Congo. Lorsque d'autres sources auront été consultées, elles sont explicitement mentionnées.

La RDC a ratifié un protocole d'accord avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) daté de 2001 pour la lutte anti-corruption⁴³.

M. Chêne évoque dans l'article précité que depuis 2004, la République démocratique du Congo dispose d'une loi offrant un cadre juridique jugé adéquat pour lutter contre la corruption. Elle interdit toutes formes de corruption et l'utilisation d'une fonction étatique à des fins personnelles peut être punie jusqu'à 15 années de prison. Toutefois, cette loi est très peu appliquée⁴⁴.

Une loi concernant la lutte contre le blanchiment d'argent a également été votée en 2004. En vertu de cette loi, la République démocratique du Congo est censée coopérer avec les organisations africaines et européennes de lutte contre la criminalité. Mais d'après cet article ceci n'est pas effectif⁴⁵.

L'article précise qu'en 2007, la République démocratique du Congo a ratifié le protocole d'accord avec la Communauté de développement d'Afrique australe concernant la lutte contre la corruption et adhéré à l' « Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) »⁴⁶.

D'après M. Chêne, la loi sur le financement public des partis politiques promulguée le 10 juin 2008⁴⁷ n'est pas appliquée : ses critères sont opaques quant à l'éligibilité des partis à un financement public, « laissant un profond déséquilibre entre les partis politiques en faveur de la coalition pro-gouvernementale »⁴⁸.

La Tempête des Tropiques évoque le lancement, en 2009, d'une campagne intitulée « Tolérance zéro » et son renouvellement en 2011 sous l'appellation « Tolérance zéro 2 »⁴⁹. Une recherche ciblée sur la tolérance zéro sur le site de Radio Okapi présente quelques articles dont les plus récents datent de 2011. Le président Joseph Kabila a présidé le 23 juillet 2010 une réunion ayant pour sujet la tolérance zéro contre la corruption et la violence⁵⁰. En septembre 2010, le ministre de la Justice a instruit la justice civile et militaire de se saisir de certains dossiers de détournement de fonds impliquant des personnalités politiques en vue et les officiers de l'armée dits « *Kuluna en cravate* ». Il s'agit notamment de la gestion des fonds du cinquantenaire de l'indépendance de la RDC, les contrats d'assainissement de la voirie urbaine de Kinshasa, etc.⁵¹

⁴³ S.A.D.C. Communauté de développement de l'Afrique australe, Protocole contre la corruption, signé le 14 août 2001.

⁴⁴ Chêne Marie, "Overview of corruption and anti-corruption: Democratic Republic of Congo (DRC)", *Transparency International*, 20/08/2015.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ *Congo planète*, Promulgation de la loi portant financement public des partis politiques, 13/06/2008.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ *La Tempête des Tropiques via 7sur7*, « Lutte contre la corruption en RDC : L'OCEP se félicite des avancées significatives », 17/09/2014.

⁵⁰ *Radio Okapi*, Tolérance zéro: Kabila appelle les gouverneurs à une application sans faille, 24/07/2010.

⁵¹ *Radio Okapi*, Luzolo Bambi lance l'opération « Tolérance zéro » contre les « *Kuluna en cravate* », 01/09/2010

Au cours d'une conférence de presse tenue à Kinshasa le 12 mars 2011, en pleine rentrée parlementaire, Luzolo Bambi, ministre de la Justice et Droits humains, a annoncé que plusieurs hauts cadres du portefeuille de l'Etat et de l'administration publique⁵² étaient révoqués et mis à la disposition de la justice⁵³. Selon M. Bambi, cette action du chef de l'Etat marque la deuxième phase de l'opération «Tolérance zéro»⁵⁴. M. Bambi a souligné que « *Joseph Kabila a frappé dans sa maison propre* », précisant que les personnalités mises en cause, dans cette première série de la chasse « *aux cols blancs* » sont de la majorité présidentielle⁵⁵. En réaction, Clément Kanku, député de l'opposition et président à l'époque de l'Union pour la nation (UN), a déclaré le 13 mars que la démarche relevait davantage d'une stratégie électorale en vue des élections de 2011. Selon lui, plusieurs cas graves de corruption, connus depuis longtemps du gouvernement, du Parlement et d'autres institutions de l'Etat, sont restés impunis⁵⁶.

Ernest Mpararo, président de La Ligue congolaise de lutte contre la corruption (Licoco) et Me Jean Claude Katende, président de L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) ont dans la foulée salué cette vague d'arrestations mais ont regretté le caractère insuffisant de ces opérations⁵⁷. Le ministère de la Justice a affirmé ne pas disposer des moyens financiers et légaux pour mener à bout les enquêtes dans le cadre de cette opération⁵⁸. Au ministère de la Justice, on indique que plus de 130 instructions ont été ouvertes au parquet général de la République dans le cadre de l'opération « Tolérance zéro ». Malheureusement, explique le porte-parole de ce ministère, les cours et tribunaux sont dépourvus des moyens pour mener les enquêtes. Le blocage essentiel consiste d'après lui en l'immunité dont sont couvertes certaines personnes visées dans cette opération. Pour contourner ces difficultés, le ministère de la Justice plaide ainsi pour la réforme du système judiciaire congolais⁵⁹. Le 15 août 2011, le ministre de la Justice Luzolo Bambi a déclaré à Radio Okapi que des audiences avaient été organisées dans les cours et tribunaux dans le cadre de la Tolérance zéro, mais qu'il était prématuré de faire le bilan de cette opération⁶⁰.

Dans le domaine de la gestion des finances publiques, la législation sur le code des marchés publics a été adoptée et promulguée en 2010, mais n'est pas suffisamment respectée⁶¹.

⁵² Le ministre du Développement rural Philippe Undjia, un ministre provincial de l'Equateur, le président du Conseil d'administration et l'administrateur délégué général de la Société nationale de loterie, deux magistrats et plusieurs autres hauts fonctionnaires des Finances et de l'administration douanière (DGDA) sont accusés, pour les uns, de mégestion et de détournements de deniers publics, et pour les autres, de corruption, selon le ministre de la justice Luzolo Bambi.

⁵³ *Radio Okapi*, « RDC: un ministre et des hauts responsables de l'administration publique révoqués et mis à la disposition de la justice », 13/03/2011 ; *Radio Okapi*, « Arrestation de hauts fonctionnaires de l'Etat: Clément Kanku dénonce une stratégie électorale », 14/03/2011 ; *Radio Okapi*, « Kinshasa: l'Asadho salue les poursuites judiciaires visant les hauts fonctionnaires de l'Etat », 15/03/2011 ; *Radio Okapi*, « Lutte contre la corruption en RDC, des hauts fonctionnaires de l'Etat traduits en justice », 16/03/2011 ; *Radio Okapi*, « Ouverture de la session parlementaire de mars », 18/03/2011.

⁵⁴ *Radio Okapi*, « RDC: un ministre et des hauts responsables de l'administration publique révoqués et mis à la disposition de la justice », 13/03/2011 ; *Radio Okapi*, « Kinshasa: l'Asadho salue les poursuites judiciaires visant les hauts fonctionnaires de l'Etat », 15/03/2011 ; *Radio Okapi*, « Lutte contre la corruption en RDC, des hauts fonctionnaires de l'Etat traduits en justice », 16/03/2011 ; *Radio Okapi*, « Ouverture de la session parlementaire de mars », 18/03/2011.

⁵⁵ *Radio Okapi*, RDC: un ministre et des hauts responsables de l'administration publique révoqués et mis à la disposition de la justice, 13/03/2011.

⁵⁶ *Radio Okapi*, Arrestation de hauts fonctionnaires de l'Etat: Clément Kanku dénonce une stratégie électorale, 14/03/2011 ; *Radio Okapi*, Lutte contre la corruption en RDC, des hauts fonctionnaires de l'Etat traduits en justice, 16/03/2011.

⁵⁷ *Radio Okapi*, Arrestation de hauts fonctionnaires de l'Etat: Clément Kanku dénonce une stratégie électorale, 14/03/2011 ; *Radio Okapi*, Kinshasa: l'Asadho salue les poursuites judiciaires visant les hauts fonctionnaires de l'Etat, 15/03/2011.

⁵⁸ *Radio Okapi*, « Lutte contre la corruption en RDC », 06/04/2011.

⁵⁹ *Radio Okapi*, « Tolérance zéro: la Licoco cite des personnalités à poursuivre pour détournement des deniers publics et corruption », 06/04/2011.

⁶⁰ *Radio Okapi*, « RDC: Luzolo Bambi satisfait de l'opération «tolérance zéro» », 16/08/2011.

⁶¹ Ibid.

Depuis 2010, la République démocratique du Congo est membre signataire de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC).

Une cérémonie de signature de l'acte d'engagement éthique des membres du gouvernement a eu lieu le 25 juillet 2012⁶².

La République démocratique du Congo a par ailleurs signé la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en 2013⁶³.

D'autres dispositions juridiques liées à la lutte contre la corruption sont spécifiées dans la Constitution et le code de déontologie des agents publics, d'après l'article de M. Chêne. Ainsi, le chef de l'Etat, les responsables gouvernementaux et les fonctionnaires doivent soumettre des déclarations d'actifs à la Cour constitutionnelle lorsqu'ils prennent et quittent leurs fonctions. Toutefois, ces dispositions ne sont pas correctement mises en œuvre à ce jour. Le 31 mars 2015, le Président Kabila a nommé l'ancien ministre de la Justice, Luzolo Bambi, conseiller spécial sur les questions de bonne gouvernance et de corruption⁶⁴.

Le conseiller spécial du chef de l'Etat en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, M. Bambi, a, d'après un article de presse de mai 2015, souligné la nécessité d'adresser désormais toutes les plaintes contre la corruption et détournement des deniers publics, à l'adresse mail : jedenonce2015@gmail.com⁶⁵

En novembre 2015, la 13ème Session de l'Assemblée générale annuelle du Forum des Institutions et agences Anti-corruption de l'Afrique australe (SAFAC) va consacrer la mise en place effective de la « Commission Anti-corruption de la SADC » (SACC) qui remplacera le Southern Africa Forum Anti Corruption (SAFAC)⁶⁶.

Ainsi, malgré un arsenal juridique anti-corruption sus-élaboré, le vice-Premier ministre Willy Makiashi a, lors de la 13ème Session de l'Assemblée générale annuelle du Forum des Institutions et agences Anti-corruption de l'Afrique australe (SAFAC) en novembre 2015, déclaré qu'un des quatre principaux obstacles à la lutte contre la corruption dans la sous-région de la SADC est « *l'inexistence et l'inopérationalité des instruments juridiques spécifiques de lutte contre la corruption dans les Etats parties qui retardent la mise en œuvre du Protocole Anti-corruption de la SADC* »⁶⁷.

3.2. Organes de lutte contre la corruption

3.2.1. La justice

Marie Chêne explique dans son rapport de 2015 que le pouvoir judiciaire fait face à de nombreux défis notamment en termes de ressources et d'indépendance pour lutter

⁶² *Le Phare*, « Acte d'engagement : ministres : corruption Interdite », 25/07/2012.

⁶³ Chêne Marie, 20/08/2015, art.cit.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Un courrier électronique « test » sans contenu a été envoyé le 15 juillet 2016 et le Cedoca n'a pas reçu de message d'erreur, ce qui fait penser que l'adresse est toujours valide.

⁶⁶ *Agence congolaise de presse (ACP)*, « Les agences de lutte contre la corruption des pays de la SADC se concertent à Kinshasa », 26/11/2015.

⁶⁷ *Agence congolaise de presse (ACP)*, « Les agences de lutte contre la corruption des pays de la SADC se concertent à Kinshasa », 26/11/2015.

efficacement contre la corruption. A titre d'exemple, en février 2008, le Président Kabila a forcé 89 juges à partir à la retraite, y compris le président de la Cour suprême et le procureur général, et les a remplacés par 28 nouveaux magistrats, en grande partie non qualifiés. Alors qu'il a justifié sa décision par la purge de fonctionnaires corrompus, la plupart des observateurs ont considéré qu'il s'agissait d'ingérence dans le pouvoir judiciaire. Les tribunaux sont sous-financés, surchargés et manquent de personnel formé, de ressources de base aussi simples que les textes de loi. Ils sont, la plupart du temps, concentrés dans les zones urbaines et seule une minorité de la population a accès aux services de justice, laissant la plupart des citoyens, en particulier en dehors de Kinshasa, dépendants des tribunaux coutumiers. Les tribunaux sont réputés rendre des verdicts favorables aux plus offrants ou aux proches de l'élite politique⁶⁸.

L'organisation RCN Justice et démocratie a publié un rapport en mars 2016 intitulé *Etude sur les fonctionnements de la garde à vue en RDC* :

« Cette étude analyse les pratiques des policiers en matière de garde à vue dans la province du Kasai-Occidental et dans la ville-province de Kinshasa. La très grande majorité des discours recueillis au cours des 135 entretiens réalisés se répartissent entre justification des pratiques et dénonciation ou marginalisation des pratiques « illégales ». En premier lieu, la déficience des moyens matériels et humains vient souvent justifier les entorses à la procédure. Les entretiens font état d'une conflictualité importante entre les officiers de police judiciaire et leur hiérarchie directe. La circulation de flux financiers autour de la garde à vue (saisies, amendes, etc.), et les pratiques de la corruption décrites, montrent autant une rhétorique de justification (principalement la survie) qu'une dénonciation, et ce, souvent au sein d'un même entretien, confirmant une « économie morale » de la corruption »⁶⁹.

3.2.2. La Commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption (CELP)

La Commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption a été créée en 2003. Son but était de sensibiliser le public aux questions d'éthique et de lutte contre la corruption, augmenter la capacité des institutions nationales pour promouvoir l'intégrité, enquêter sur les activités de corruption et promouvoir la transparence. Or depuis sa création, outre son manque d'indépendance, elle a fait face à des problèmes majeurs en termes de ressources et de logistique. Elle a donc finalement mis fin à ses activités en 2007⁷⁰.

3.2.3. L'Observatoire du code d'éthique professionnel (OCEP)

L'OCEP est une structure étatique au sein du ministère de la Fonction publique, qui s'occupe de la promotion de l'éthique et de la lutte contre la corruption au sein des institutions publiques depuis 2002⁷¹ ou 2003⁷² selon les sources.

D'après un article de presse publié en avril 2015, l'Observatoire du code d'éthique professionnelle prône la culture du travail et la bonne gestion de la chose publique en République démocratique du Congo. Il matérialise un aspect de la réforme de l'administration publique congolaise, à savoir l'axe promotion de l'éthique, de la lutte contre la corruption et de la déontologie. Sa mission est d'assurer, dans les milieux

⁶⁸ Chêne Marie, 20/08/2015, art.cit.

⁶⁹ RCN justice et démocratie, *Etude sur les fonctionnements de la garde à vue en RDC*, 03/2016.

⁷⁰ KODI Muzong, art. cit.

⁷¹ Agence congolaise de presse, « L'OCEP pour la culture du travail et la bonne gestion de la chose publique », 15/04/2015.

⁷² Radio Okapi, « L'OCEP et la lutte contre les antivaleurs en RD Congo », 08/06/2012.

professionnels et auprès du public, la promotion, la diffusion, la vulgarisation et le suivi du Code de conduite de l'agent public de l'Etat. A cet effet, il publie un rapport annuel sur l'application et l'efficacité du Code en formulant des propositions de mesures appropriées pour prévenir et sanctionner les violations des dispositions de ce code. Sa structure est composée d'un Comité de direction et d'un Conseil de surveillance composé des délégués de la Présidence de la République, des ministères de la Fonction publique et des Finances, du Conseil supérieur de la magistrature, de la Cour des comptes et des entreprises du Portefeuille de l'Etat, renseigne la source. L'Observatoire a réalisé plusieurs actions notamment l'organisation en 2009 du 1^{er} Forum national sur la lutte contre la corruption en RDC (FONALC), la Table ronde en 2010 de 72 experts sur la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités de la territoriale de la ville de Kinshasa en collaboration avec la MONUSCO et l'impression de 307.500 exemplaires du Code de conduite de l'agent public⁷³.

3.2.4. La Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF)

La CENAREF a été mise en place en octobre 2009 lors du lancement de la campagne Tolérance Zéro, d'après l'article de M. Chêne. Le but de la CENAREF est de lutter contre le blanchiment d'argent et l'accaparement des fonds publics. Elle se charge de la récolte et l'analyse d'informations sur ces thématiques et conseille le gouvernement pour lutter contre ces phénomènes. Cependant, en pratique, ses moyens humains et financiers sont limités et elle ne peut agir de manière efficace⁷⁴.

3.2.5. La Cour des comptes

M. Chêne mentionne, dans son article de 2015, que la Cour des comptes est responsable de l'examen des dépenses publiques et de l'audit des sociétés publiques. L'Assemblée nationale peut lui demander d'enquêter sur la gestion des ressources publiques par le gouvernement. Toutefois, son action est considérée peu efficace. En effet, elle ne dispose ni des ressources budgétaires, ni d'un site internet pour publier les rapports d'audit complets. Les rapports des commissaires aux comptes sont largement ignorés, et les personnes incriminées dans ces rapports restent impunies⁷⁵.

3.2.6. L'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE)

Concernant l'industrie extractive, il existe depuis 2007 un mécanisme appelé ITIE. Dans ce cadre, les autorités congolaises publient chaque année un rapport sur la mise en œuvre de ce mécanisme. Le rapport ITIE sert à rendre publics, de manière transparente, les paiements reçus par le gouvernement de la République démocratique du Congo de la part des entreprises minières.

Selon l'ITIE, la RDC a fait des efforts importants depuis 2014⁷⁶. En 2016, elle a même reçu le prix de l'ITIE pour ses progrès en la matière⁷⁷.

⁷³ Agence congolaise de presse, « L'OCEP pour la culture du travail et la bonne gestion de la chose publique », 15/04/2015.

⁷⁴ Chêne Marie, 20/08/2015, art.cit.

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ Chêne Marie, 20/08/2015, art.cit.

⁷⁷ *Radio Okapi*, « L'ITIE décerne un prix à la RDC pour ses efforts de transparence », 10/03/2016.

Bibliographie

(Les sites web mentionnés ont été consultés en juillet 2016)

Ouvrages

Kodila Tedika Oasis, *Corruption en République démocratique du Congo, nature et conséquences*, Editions universitaires européennes, Sarrebruck, 2012, 77p.

Textes d'organisations internationales

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Protocole contre la corruption, 14/08/2001,

http://www.eods.eu/library/SADC_Protocol%20Against%20Corruption_2001_FR.pdf

Rapports d'ONG

Bertelsmann Stiftung, *BTI 2016, Congo, DR Country Report*, 2016, <http://www.bti-project.org/de/4579/laenderberichte/detail/itc/cod/>

Heritage Foundation, 2016 Index of economic freedom, Country ranking, 2016, <http://www.heritage.org/index/ranking>

Ligue congolaise de lutte contre la corruption (LICOCO), Il est temps que le groupe multipartite de l'ITIE audite les paiements sociaux des entreprises minières et pétrolières en République démocratique du Congo, décembre 2015, <http://www.licocordc.org/wp-content/uploads/2016/02/ANALYSE-DE-LA-LICOCO-SUR-LES-PROJETS-SOCIAUX-DES-ENTREPRISES-MINIERES-ET-PETROLIERES1.pdf>

Ligue congolaise de lutte contre la corruption (LICOCO), *Analyse de l'exécution du budget 2014 : des dépenses politiques au détriment des dépenses sociales et économiques*, novembre 2015, <http://www.licocordc.org/wp-content/uploads/2016/02/ANALYSE-DE-LA-LICOCO-SUR-LA-REDDITION-DES-COMPTES-2014-1.pdf>

Transparency International, Corruption by Country / Territory, DRC, 2015, <https://www.transparency.org/country/#COD>

Banque Mondiale, Congo, Dem. Rep. Country Profile 2013, Enterprise surveys, octobre 2015, http://www.enterprisesurveys.org/~/_media/GIAWB/EnterpriseSurveys/Documents/Profiles/English/Congo-Dem-Rep-2013.pdf

Chêne Marie, "Overview of corruption and anti--corruption: Democratic Republic of Congo (DRC)", *Transparency International*, 20/08/2015, <http://www.u4.no/publications/overview-of-corruption-and-anti-corruption-democratic-republic-of-congo-drc/>

Chêne Marie, « Panorama de la corruption et de la lutte anti-corruption en République démocratique du Congo (RDC) », *Transparency International*, 08/10/2010, http://www.transparency.org/whatwedo/answer/panorama_de_la_corruption_et_de_la_lutte_anti_corruption_en_republique_demo

RCN justice et démocratie, *Etude sur les fonctionnements de la garde à vue en RDC*, 03/2016, <http://www.rcn-ong.be/Mars-2016-Les-fonctionnements-de-la-garde-a-vue-en-RDC?lang=fr>

Rapports nationaux

Coordination nationale REDD de la République démocratique du Congo, *Rapport de l'atelier sur l'évaluation des risques de corruption dans le processus REDD+ en République démocratique du Congo*, 27-28/12/2012, <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2013/05/rapport-final-atelier-analyse-des-risques-de-corruption-redd-en-rdc.pdf>

Articles scientifiques

Kodila Tedika Oasis, « Anatomie de la corruption en République démocratique du Congo », Université de Kinshasa, Institute of African Economics, 04/01/2013, https://mpr.ub.uni-muenchen.de/49160/8/MPRA_paper_49160.pdf

Pierre Jacquemot, « La résistance à la « bonne gouvernance » dans un État africain. Réflexions autour du cas congolais (RDC) », *Revue Tiers Monde* 2010/4 (n°204), p. 129-146., <http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-4-page-129.htm>

Kodi Muzong, « Corruption et gouvernance en République démocratique du Congo durant la Transition (2003-2006) », *Institut d'études de sécurité*, Monographie n°153, 2008, <https://www.issafrica.org/uploads/MONO153FUOLL.PDF>

Blundo Giorgio, Olivier de Sardan Jean-Pierre, « Sémiologie populaire de la corruption », *Politique africaine*, 2001/3 (N° 83), p. 98-114., <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2001-3-page-98.htm>

Médias

Global Witness, « Employés de Global Witness expulsés de la RDC sous de fausses allégations », 14/07/2016, <https://www.globalwitness.org/en/press-releases/employees-of-global-witness-expulsed-from-the-drc-under-false-allegations/>

Radio Okapi, « L'ITIE décerne un prix à la RDC pour ses efforts de transparence », 10/03/2016, <http://www.radiookapi.net/2016/03/10/actualite/economie/litie-decerne-un-prix-la-rdc-pour-ses-efforts-de-transparence>

Agence congolaise de presse (ACP), Les agences de lutte contre la corruption des pays de la SADC se concertent à Kinshasa, 26/11/2015, <http://acpcongo.com/acp/les-agences-de-lutte-contre-la-corruption-des-pays-de-la-sadc-se-concertent-a-kinshasa/>

Kandolo M., « Sénat : des chiffres vertigineux sur la corruption », *Forum des As*, 15/10/2015, <http://www.forumdesas.org/spip.php?article5623>

Radio Okapi, « RDC : «La plainte contre les gouverneurs est une rumeur», selon Julien Paluku », 26/06/2015, <http://www.radiookapi.net/actualite/2015/06/26/rdc-la-plainte-contre-les-gouverneurs-est-une-rumeur-selon-julien-paluku>

Le Vif, « RDC: Kabila porte plainte pour corruption contre quatre gouverneurs, dont Katumbi », 25/06/2015, <http://www.levif.be/actualite/international/rdc-kabila-porte-plainte-pour-corruption-contre-quatre-gouverneurs-dont-katumbi/article-normal-402393.html>

Myre Sabrina, « Parc des Virunga : Soco International soupçonnée de corruption en République démocratique du Congo », *Jeune Afrique*, 10/06/2015, <http://www.jeuneafrique.com/234476/societe/parc-des-virunga-soco-international-soupconnee-de-corruption-en-rdc/>

Radio Okapi, « La RDC enregistre chaque année une fraude fiscale de 15 milliards USD », 04/05/2015, <http://www.radiookapi.net/economie/2015/05/04/la-rdc-enregistre-chaque-annee-une-fraude-fiscale-de-15-milliards-usd>

Agence congolaise de presse, « L'OCEP pour la culture du travail et la bonne gestion de la chose publique », 15/04/2015, <http://acpcongo.com/acp/locep-pour-la-culture-du-travail-et-la-bonne-gestion-de-la-chose-publique/>

Radio Okapi, « La RDC risque d'être exclue du processus ITIE », 24/11/2014, <http://www.radiookapi.net/economie/2014/11/24/la-rdc-risque-detre-exclue-du-processus-itie>

La Tempête des Tropiques via 7sur7, « Lutte contre la corruption en RDC : L'Ocep se félicite des avancées significatives », 17/09/2014, <http://7sur7.cd/new/lutte-contre-corruption-en-rdc-locep-se-felicite-avancees-significatives/>

Radio Okapi, « La RDC suspendue pour un an de l'Initiative pour la transparence des industries extractives », 19/04/2013, <http://www.radiookapi.net/economie/2013/04/19/la-rdc-suspendue-pour-de-linitiative-pour-la-transparence-des-industries-extractives/>

Radio Okapi, « L'OCEP et la lutte contre les antivaleurs en RD Congo », 08/06/2012, <http://www.radiookapi.net/nationale/2012/06/08/locep-la-lutte-contre-les-antivaleurs-en-congo>

Le Phare, « Acte d'engagement : ministres : corruption Interdite », 25/07/2012, <http://www.lephareonline.net/acte-dengagement-ministres-corruption-interdite/>

Radio Okapi, « RDC: Luzolo Bambi satisfait de l'opération «tolérance zéro» », 16/08/2011, <http://www.radiookapi.net/actualite/2011/08/16/rdc-luzolo-bambi-satisfait-de-loperation-tolerance-zero>

Radio Okapi, « Tolérance zéro: la Licoco cite des personnalités à poursuivre pour détournement des deniers publics et corruption », 06/04/2011, <http://www.radiookapi.net/actualite/2011/04/06/tolerance-zero-la-licoco-cite-des-personnalites-a-poursuivre-pour-detournement-des-deniers-publics-et-corruption>

Radio Okapi, « Tolérance zéro: Kabila appelle les gouverneurs à une application sans faille », 24/07/2010, <http://www.radiookapi.net/actualite/2010/07/24/tolerance-zero-kabila-appelle-les-gouverneurs-a-une-application-sans-faille>

Radio Okapi, « Lutte contre la corruption en RDC », 06/04/2011, <http://www.radiookapi.net/emissions-2/dialogue-entre-congolais/2011/04/06/ce-soir-lutte-contre-la-corruption-en-rdc>

Radio Okapi, « Ouverture de la session parlementaire de mars », 18/03/2011, <http://www.radiookapi.net/emissions-2/dialogue-entre-congolais/2011/03/18/ce-soir-ouverture-de-la-session-parlementaire-de-mars>

Radio Okapi, « Lutte contre la corruption en RDC, des hauts fonctionnaires de l'Etat traduits en justice », 16/03/2011, <http://www.radiookapi.net/emissions-2/dialogue-entre-congolais/2011/03/16/ce-soir-lutte-contre-la-corruption-en-rdc-des-hauts-fonctionnaires-de-l-25e2%2580%2599etat-traduits-en-justice>

Radio Okapi, « Kinshasa: l'Asadho salue les poursuites judiciaires visant les hauts fonctionnaires de l'Etat », 15/03/2011, <http://www.radiookapi.net/actualite/2011/03/15/kinshasa-l-25e2%2580%2599asadho-salue-les-poursuites-judiciaires-visant-les-hauts-fonctionnaires-de-l-25e2%2580%2599etat>

Radio Okapi, « Arrestation de hauts fonctionnaires de l'Etat: Clément Kanku dénonce une stratégie électorale », 14/03/2011, <http://www.radiookapi.net/actualite/2011/03/14/arrestation-de-hauts-fonctionnaires-de-letat-clement-kanku-denonce-une-strategie-electoraliste>

Radio Okapi, « RDC: un ministre et des hauts responsables de l'administration publique révoqués et mis à la disposition de la justice », 13/03/2011, <http://www.radiookapi.net/actualite/2011/03/13/rdc-un-ministre-et-des-hauts-responsables-de-l-25e2%2580%2599administration-publique-revoques-et-mis-a-la-disposition-de-la-justice>

Radio Okapi, « Luzolo Bambi lance l'opération « Tolérance zéro » contre les « Kuluna en cravate » », 01/09/2010, <http://www.radiookapi.net/emissions-2/linvite-du-jour/2010/09/01/luzolo-bambi-lance-l-25e2%2580%2599operation-%25c2%25ab-tolerance-zero-%25c2%25bb-contre-les-%25c2%25ab-kuluna-en-cravate-%25c2%25bb>

Congo planète, Promulgation de la loi portant financement public des partis politiques, 13/06/2008, <http://www.congoplanete.com/article.jsp?id=45261462>

Blogs

Blog de Mays Mouissi, « RDC : Les faiblesses du dispositif de lutte contre la corruption », 14/12/2015, www.mays-mouissi.com/2015/12/14/3180/

Blog de [Paul-René LOHATA](#) Thambwe, « La problématique de la corruption en RDC, approche politologique », 07/12/2010, <http://sciences-politiques-lohata.blogspot.be/2010/12/la-problematique-de-la-corruption-en.html>